



DIRECTION DES ACTIVITÉS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
105, MCGILL, 4<sup>E</sup> ÉTAGE  
MONTRÉAL (QUÉBEC)  
H2Y 2E7

*Par courriel seulement*

Le 17 juillet 2024

N/R : 4191-15-P131

Madame Annie St-Gelais  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
140 Grande Allée Est, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Réponses d'Environnement et Changement climatique Canada aux questions complémentaires DQ14 soumise par la commission d'enquête portant sur le Projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin - Wolastokuk**

Madame St-Gelais,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions complémentaires DQ14 qui nous ont été transmises le 12 juillet 2024.

**1. Dans son étude d'impact, l'initiateur mentionne que selon ses inventaires réalisés en 2022, les chauves-souris fréquentent peu les sommets de la zone d'étude. Pouvez-vous confirmer cette affirmation avec les données que vous possédez?**

Afin de répondre à cette question sur les chauves-souris, ECCC se fie aux bases de données qui sont sous la responsabilité du gouvernement provincial telles que les [Données sur les espèces en situation précaire | Gouvernement du Québec](#) traitées par le [Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec \(CDPNQ\)](#) ou encore de [Chauve-souris | Chauves-souris aux abris](#). L'absence ou la faible quantité de données ne signifie pas que les chauves-souris sont absentes ou qu'elles fréquentent peu les sommets de la zone d'étude. Afin de valider que les chauves-souris fréquentent peu les sommets de la zone d'étude, ECCC est d'avis que les données de l'initiateur issues de l'échantillonnage sur le terrain devraient être couplées avec les données provenant des bases de données du gouvernement provincial sur la présence des chauves-souris. Notons également que selon le [rapport de situation sur les chauves-souris \(COSEPAC, 2023\)](#), « les chauves-souris semblent être attirées par les éoliennes (Cryan et al., 2014b; Richardson et al., 2021), ce qui aggrave le problème ». Ainsi, même si les sommets étaient peu fréquentés, l'implantation de nouvelles éoliennes sur ces sommets pourrait attirer les chauves-souris et ainsi augmenter la fréquentation.

**2. Pour les chauves-souris présentes dans le secteur concerné par le projet, quel serait pour votre ministère un taux de mortalité considéré comme suffisamment important pour justifier la mise en place de mesures de mitigation.**



Le taux de mortalité en nombre de chauves-souris retrouvées mortes par éolienne et par unité de temps est à considérer, mais avec précaution puisque ce taux ne peut être comparé à l'abondance de la population. Les populations de chauves-souris (résidentes et migratrices) ont chuté de façon importante dans les dernières décennies. Ainsi, même si un faible taux de mortalité est observé, il peut s'agir d'une portion importante d'une petite population de chauves-souris. Le principe de précaution et des mesures d'atténuation devraient être appliqués, peu importe le taux de mortalité mesuré. En effet, plusieurs espèces désignées en voie de disparition par le COSEPAC (chauve-souris rousse, chauve-souris argentée, chauve-souris cendrée, petite chauve-souris brune et pipistrelle de l'Est et possiblement la chauve-souris nordique) ont été détectées sur le site, et les projets éoliens représentent une menace pour ces espèces, en particulier pour les chauves-souris migratrices (impact très élevé à élevé; COSEPAC 2023).

**3. Le bridage des éoliennes à 5m/s est-il une mesure que vous jugez efficace pour protéger les chauves-souris? Quelles autres mesures recommanderiez-vous?**

Selon le [rapport de situation du COSEPAC \(2023\)](#), « la plupart des chauves-souris tuées le sont pendant la nuit lors de la migration d'automne lorsque la vitesse du vent est faible (inférieure à 6 m/s). Si les pales des éoliennes ne tournent pas dans ces conditions (c.-à-d. que leur fonctionnement fait l'objet de mesures d'atténuation), les cas de mortalité de chauves-souris sont réduits d'environ 50 % ». Cela constitue donc une mesure d'atténuation mais au fil du temps, « même si l'ensemble des parcs éoliens existants et futurs réduisait les cas de mortalité de 50 %, les populations de chauves-souris cendrées continueraient à diminuer de façon précipitée, et le risque de disparition ne serait pas éliminé, mais simplement retardé ». Par exemple, une population de 100 individus à l'année 1 (et qui subirait 50 % de mortalité) passerait à une population de 50 individus l'année suivante et ainsi de suite, d'une année à l'autre.

Pour son avis, ECCC se base sur les informations développées par le gouvernement provincial dont l'[Annnonce d'une nouvelle orientation pour atténuer les impacts des parcs éoliens sur les chauves-souris](#) ainsi que le document [Mortalité chez les chauves-souris causée par les éoliennes: revue des conséquences et des mesures d'atténuation](#). Ainsi, tel que mentionné dans ce dernier document, ECCC est d'avis qu'il serait préférable d'utiliser un bridage des éoliennes à 6,5 m/s afin de diminuer efficacement l'impact des mortalités occasionnées par les éoliennes sur les populations de chauves-souris.

Selon ECCC, d'autres mesures peuvent contribuer à la conservation des chauves-souris, telles que la mise en drapeau (changer l'angle de la pale afin que les pales bougent lentement lorsque le vent est faible) et l'arrêt des éoliennes lors de périodes critiques. Ces mesures sont des pratiques de gestion bénéfiques pouvant contribuer à la conservation des chauves-souris ([Environnement Canada, 2014](#)). Tel que mentionné dans un document produit par le gouvernement provincial ([Mortalité chez les chauves-souris causée par les éoliennes: revue des conséquences et des mesures d'atténuation](#)), la mise en drapeau des pales, utilisée pour maintenir les pales au repos ou les faire tourner très lentement (moins de 1 à 2 tours par minute) lorsque la vitesse du vent est faible, peut réduire de manière significative la mortalité des chauves-souris. Ce document mentionne également « que la mise en drapeau en

dessous de la vitesse de démarrage engendrait une réduction de 72 % des morts ». Par conséquent, afin de réduire le taux de mortalité de chauves-souris, la mise en drapeau des pales d'éoliennes lorsque le seuil de vitesse du vent n'est pas atteint serait également une mesure pour réduire la mortalité.

Veillez agréer, Madame St-Gelais, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Louis Breton

Gestionnaire de la section des évaluations environnementales, DAPE-QC, ECCC

c.c. Cédric Paitre, Directeur régional intérimaire, Service canadien de la faune (SCF-QC), ECCC  
Éric Vachon, Directeur régional, Direction des activités de protection de l'environnement, DAPE-QC, ECCC  
Annie St-Gelais, Coordonnatrice du secrétariat de la commission

## **Références citées :**

### **Site web :**

[Données sur les espèces en situation précaire | Gouvernement du Québec](https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire)

<https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire>

### **Site web :**

[Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec \(CDPNQ\)](https://fondationdelafaune.qc.ca/ressources/repertoire-sur-la-biodiversite/centre-de-donnees-sur-le-patrimoine-naturel-du-quebec-cdpnq/)

<https://fondationdelafaune.qc.ca/ressources/repertoire-sur-la-biodiversite/centre-de-donnees-sur-le-patrimoine-naturel-du-quebec-cdpnq/>

### **Site web :**

[Chauve-souris | Chauves-souris aux abris](https://chauve-souris.ca/)

<https://chauve-souris.ca/>

[rapport de situation sur les chauves-souris \(COSEPAC, 2023\)](#)

(Une version du document (en PDF) est annexée à notre courriel de réponse)

COSEPAC. 2023. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la chauve-souris cendrée (*Lasiurus cinereus*), la chauve-souris rousse de l'Est (*Lasiurus borealis*) et la chauve-souris argentée (*Lasionycteris noctivagans*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xxv + 116 p.

(<https://www.canada.ca/fr/environnement-changementclimatique/services/registre-public-especes-peril.html>)

### **Site web :**

[Annonce d'une nouvelle orientation pour atténuer les impacts des parcs éoliens sur les chauves-souris](https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/parcs-eoliens-quebec-annonce-une-nouvelle-orientation-pour-attenuer-les-impacts-des-parcs-eoliens-sur-les-chauves-souris-53000)

<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/parcs-eoliens-quebec-annonce-une-nouvelle-orientation-pour-attenuer-les-impacts-des-parcs-eoliens-sur-les-chauves-souris-53000>

[Mortalité chez les chauves-souris causée par les éoliennes: revue des conséquences et des mesures d'atténuation](#)

(Une version du document (en PDF) est annexée à notre courriel de réponse)

LEMAÎTRE, J., K. MACGREGOR, N. TESSIER, A. SIMARD, J. DESMEULES, C. POUSSART, P. DOMBROWSKI, N. DESROSIERS, S. DERY (2017). Mortalité chez les chauves-souris, causée par les éoliennes : revue des conséquences et des mesures d'atténuation, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Québec, 26 p

[Énergie éolienne ECCC 2014](#)

(Une version du document (en PDF) est annexée à notre courriel de réponse)

L'énergie éolienne et le décret d'inscription d'urgence de la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), de la chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*) et de la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*). Environnement Canada. 2014. 4 pages.